Reprise d'ancienneté

Par M	valet	t		

Bonjour, je suis infirmière titulaire de la fonction publique depuis 15 ans et je viens de réaliser que la nouvelle grille indiciaire de 2022 nous est préjudiciable à nous anciens et n'est avantageuse qu'aux nouveaux arrivants. Exemple concret: une collègue n'ayant jamais travaillé dans le public et ayant seulement 7 ans d'ancienneté vient d'être stagiairisée au même échelon que moi.

Que faire face à cette injustice, où notre direction décline toute responsabilité et solution puisque c'est la faute de l'état, la politique et la législation ?

Par Indigo

Bonjour Mvalet

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à votre interrogation.

https://www.charlottek.fr/salaire-infirmier/#:~:text

Cordialement.